

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Demandes d'autorisation d'ouverture de travaux minier et de permis d'exploitation d'un gîte géothermique basse température en vue du chauffage et de la climatisation d'un bâtiment de laboratoires et de bureaux « ZAC presqu'île », avenue des Martyrs**

**COMMUNE DE GRENOBLE**

**SCI GRENOBLE INNOVATION  
(Projet Xenocs)**

(siège social : 19, rue François Blumet 38360 SASSENAGE)

**Par arrêté préfectoral n° DDPP-IC-2018-09-10 du 12 septembre 2018** une enquête publique sur le projet susvisé d'une durée de 31 jours est prescrite :

du mercredi 10 octobre 2018 au vendredi 9 novembre 2018

Au terme de la procédure la décision susceptible d'intervenir est une autorisation assortie du respect des prescriptions ou un refus. L'autorité compétente pour prendre la décision est le préfet de l'Isère.

**Pendant la durée de l'enquête publique le dossier comprenant une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale est consultable**

- **en mairie de GRENOBLE**, sur support papier et sur un poste informatique, aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie,
- **sur le site internet des services de l'État en Isère à l'adresse suivante : [www.isere.gouv.fr](http://www.isere.gouv.fr)**

Pendant la durée de l'enquête publique, les intéressés pourront formuler leurs observations et propositions :

- **sur le registre d'enquête** mis à la disposition du public en mairie de GRENOBLE,
- **par courriel** à l'adresse électronique suivante : **[ddpp-observations-ic@isere.gouv.fr](mailto:ddpp-observations-ic@isere.gouv.fr)** jusqu'au 9 novembre 2018 à 17H30.
- **par voie postale** à la mairie de GRENOBLE, à l'attention de M. le commissaire-enquêteur.

L'ensemble de ces observations et propositions sera annexé au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête et consultable dans les meilleurs délais sur le site internet des services de l'État en Isère.

Le commissaire-enquêteur, Monsieur Yves MARCELLIN, recevra les observations et propositions orales ou écrites du public en mairie de GRENOBLE aux jours et heures suivants :

- le mercredi 10 octobre 2018 de 9h à 12h
- le mardi 16 octobre 2018 de 14h30 à 17h30
- le jeudi 25 octobre 2018 de 12h à 15h
- le lundi 29 octobre 2018 de 9h à 12h
- vendredi 9 novembre 2018 de 14h30 à 17h30 (clôture)

En cas d'empêchement, un commissaire-enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Toute information sur le projet peut être demandée auprès de :

- **Mme Laure N'GUYEN TRONG, GSE promoteur immobilier** ( tel :04 37 72 31 50 ) ou de **M. Édouard TISSIER, bureau d'études ANTEA'GROUP** (tel : **04.37.85.19.83**)
- **Service installations classées de la direction départementale de la protection des populations (DDPP)** située 22 avenue Doyen Louis Weil à Grenoble (tél : 04.56.59.49.34)

Toute personne peut à sa demande et à ses frais obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la DDPP.

Le permis d'exploitation demandé par la Société XENOCS fait l'objet d'une mise en concurrence. Les demandes concurrentes portant sur tout ou partie du même périmètre sont présentées au plus tard dans les quinze jours qui suivent la fin de l'enquête publique.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés à la DDPP – service installations classées-, à la mairie de GRENOBLE et sur le site internet des services de l'État précité, pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.